

La lettre de

PARLY



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDANTS

CABLE & SATELLITE : LA COHABITATION



Au commencement était le verbe, aujourd'hui c'est l'explosion de la communication par l'image.

Pas une émission de télévision où ne soient évoqués Internet, bouquet satellites, chaînes à péage, autoroute de l'information, interactivité des médias ou développement des techniques informatiques et des moyens de transmission.

La mission de la copropriété est de veiller à l'information de l'ensemble des Parlysiens et en particulier des 75 % qui ne sont pas abonnés au câble. C'est pourquoi, les résidences qui le souhaitent peuvent bénéficier de la réception TV par satellite à l'occasion du changement et de la rénovation de l'installa-

tion collective devenue vétuste. Ce qui permettra d'installer, comme l'a déjà réalisé la résidence Neuilly, des antennes paraboliques discrètes. Ainsi la liberté fondamentale d'accès à l'information sera-t-elle renforcée par la possibilité de choisir librement les programmes sans contrôle et à coût réduit.

A propos de communication, l'on peut penser qu'il reste un effort à faire pour mieux informer les Parlysiens de la vie de leur copropriété. Lors de la dernière Assemblée Générale de juin, ils furent à peine plus de 50 % à participer aux scrutins. Il y a là un réel danger pour le fonctionnement de nos institutions.

Michel PRADAUD

NOUVEAU DIRECTEUR DE LA GESTION DES GRANDS ENSEMBLES IMMOBILIERS :

Pierre GIBON succède à Gilles MERCIER

(Lire en page 9)



"LA SEULE REPONSE A L'ATTENTE DES COPROPRIETES"

On compte aujourd'hui en France 150 programmes de télévision diffusés en analogique et qui sont accessibles grâce à une antenne parabolique.

En revanche, le réseau câblé dont la technologie est ancienne, ne permet le transport que d'un nombre limité de programmes, soit 40 programmes pour les plus anciens et sans doute bientôt 90 programmes pour les plus récents.

Demain avec le numérique ce seront des centaines de programmes qui seront disponibles par satellites, car le coût de création d'une chaîne de télévision sera réduit à quelques millions de francs.

C'est ce qui a amené Canal + à lancer une grande campagne depuis quelques mois pour l'installation d'antennes paraboliques permettant de capter son nouveau bouquet numérique et il en sera de même pour les autres chaînes de télévision qui se sont lancées dans cette aventure (TF1, France 2, M6, Arte, etc.).

Avec les antennes paraboliques, la technologie du numérique est immédiatement accessible, offrant alors une qualité d'image et de son excellente, des services comme le pay per view, le suivi des événements sportifs où l'on peut choisir le footballeur ou le pilote de course que l'on veut suivre tout au long de l'épreuve, et bientôt l'interactivité car on prévoit la possibilité d'accéder par ce biais à Internet dès 1997.

Les choses seraient simples si cette question n'était qu'une affaire de choix de technologie.

Cependant, la liberté de réception audiovisuelle est un droit fondamental protégé par l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui fait partie intégrante de notre Constitution, la loi du 2 juillet 1966 qui l'aménage avec ses décrets d'application et qui dispose que tout citoyen est libre de recevoir le programme de son choix.

C'est pourquoi, pour que chacun puisse épanouir ses envies audiovisuelles sans pour autant qu'une floraison

d'antennes apparaisse, seules les installations paraboliques collectives sont à même de répondre à l'attente des copropriétés.

Celles-ci sont régies par la loi du 30 septembre 1986 qui a été modifiée par deux fois, sous la pression des câblo-opérateurs, par les lois du 29 septembre 1990 et 13 juillet 1992.

Les câblo-opérateurs ont en effet tenté d'obtenir un monopole en créant des obstacles à la liberté de réception audiovisuelle dans son fondement.

Le régime s'est donc compliqué mais en suivant les dispositions de ces lois et de leurs décrets d'application, les copropriétés peuvent accéder rapidement aux installations collectives qui leur sont propres.

Ces textes cependant ne sont pas très clairs car ils ont été adoptés sous la pression d'un lobby.

C'est pourquoi, quelques difficultés d'interprétation subsistent que la jurisprudence et l'usage ont résolues en grande partie.

Bien sûr, l'enjeu économique étant important, les copropriétés qui choisissent la réception collective peuvent être soumises à des pressions pour leur faire renoncer à leur projet.

Un tel comportement est un non-sens historique car il est contraire à l'intérêt national et aux intérêts particuliers des citoyens.

C'est pourquoi, l'ampleur du mouvement qui est lancé emportera avec lui le triste souvenir de cette bataille entre réception audiovisuelle directe par antenne parabolique et réception audiovisuelle par câble...



Emmanuel JACQUES

Emmanuel JACQUES

Défenseur du droit à l'information... et avocat du satellite

"LA SEULE VRAIE AUTOROUTE DE L'INFORMATION"



Jean-Louis VANINI

"C'est à Parly 2 que pour la première fois, en vraie grandeur, le câble et le satellite sont en concurrence... pour le plus grand bénéfice des téléspectateurs..."

Sur le registre de son Directeur, Jean-Marc MINGUILLET, le Responsable des Grands Comptes à la société PLEIN

CABLE, Jean-Louis VANINI, demeure très confiant sur les chances du câble dans un environnement marqué par l'essor du numérique, de l'interactivité... et de la parabole. Il est persuadé, non sans raison, que le câble constitue *"la seule vraie autoroute de l'information"*.

Avec l'arrivée des bouquets numériques, PLEIN CABLE s'est rapprochée des opérateurs de télévision en vue de participer au mouvement en définissant les programmes de diffusion et leur mode de commercialisation.

...



Pour l'heure, la filiale de la Générale des Eaux a élaboré des propositions précises à l'attention des Parlysiens :

Le "Service Antenne" : Il consiste à raccorder tous les appartements d'une résidence au câble et à diffuser un service minimum comprenant les six chaînes hertziennes, la Mosaïque, TV5 Europe, CNN, Euronews, Météo et Canal Europe (RAI Italienne, TVE Espagnole et RTL + Allemande). Pour répondre à des demandes indivi-

duelles d'autres programmes, la société propose une option permettant d'adjoindre à ce service minimum quatre programmes reçus par le satellite, sous réserve que ceux-ci ne soient pas cryptés et ne figurent pas parmi les chaînes déjà diffusées par la câble.

Le prix du "Service Antenne" se décompose ainsi : 700 Frs (T.T.C.) pour le raccordement au moment de l'ouverture du contrat, puis un abon-

nement de 15 Frs (T.T.C.) par mois et par appartement, collectés directement par le Syndic.

Le coût de l'extension satellitaire pour quatre programmes est 16 000 Frs (T.T.C.) par bâtiment mais peut être réduit en cas de regroupement d'immeubles.

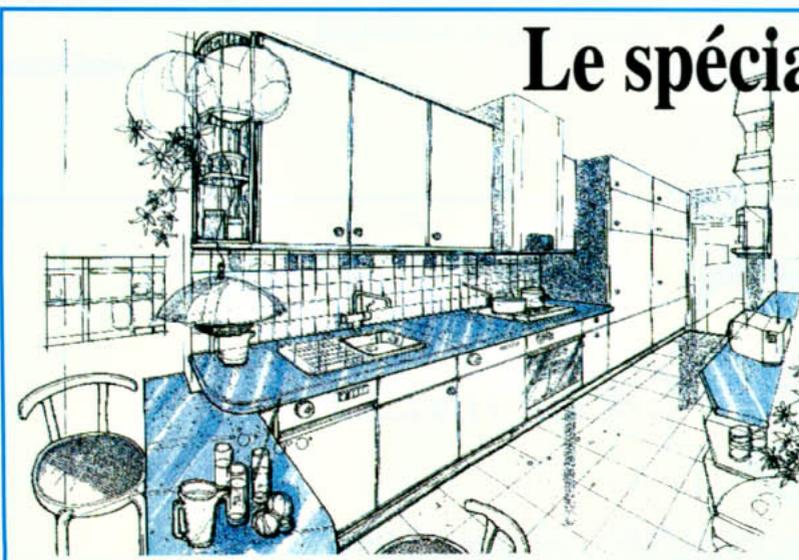
Le contrat du "Service Antenne" est établi pour cinq ans, le coût du raccordement des appartements revenant à la copropriété en cas de résiliation.

Le service "Maxi Antenne" : pour le courant de 1997, PLEIN CABLE envisage un abonnement de base à 77 Frs (T.T.C.) par mois. Celui-ci comprendra, en plus des six chaînes nationales, huit programmes dont le détail n'est pas encore connu.

Le programme "Connexion" sera bientôt expérimenté dans trois communes des Hauts-de-Seine avant d'être commercialisé dans la région de Versailles. Il offrira un large éventail de chaînes à péages et de services interactifs permettant de disposer d'une foule de services à domicile : accès à Internet, apprentissage des langues, télé achat par catalogue, recherche immobilière par visualisation à distance, engagements de paritiercé..

Ce service représente réellement l'avenir du câble.

Jean-François PEUMERY



Le spécialiste des cuisines

de **PARLY 2** depuis 15 ans

Culinelle

Marie-Armelle et Pierre REUX

UNE SEULE ADRESSE :

29 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay

01 39 55 22 41

Devis gratuits sur rendez-vous

DES ANTENNES COLLECTIVES... POURQUOI ?



Avec l'arrivée de multiples programmes de télévision et la curiosité, voire l'intérêt qu'ils suscitent depuis que leurs contenus sont affichés dans les hebdomadaires de télévision, il semble difficile de vouloir contenir les Parisiens sur les seuls six programmes disponibles sur les antennes collectives actuelles.

L'abonnement au câble constitue une alternative, mais le choix des programmes y est figé et ne permet pas actuellement de bénéficier des évolutions techniques offertes (meilleure image, son stéréo, son digital Hi-fi, etc.) ainsi que de la TV numérique.

En laissant en l'état nos installations collectives vétustes, nous sommes mal armés pour nous opposer au fleurissement d'antennes individuelles et faire face aux conflits qui ne manqueront pas d'apparaître. Autoriser la

pose d'antennes individuelles sur les terrasses, c'est autoriser aux premiers demandeurs ce qui sera refusé aux suivants, sans parler des ennuis lors des recherches de responsabilité pour les dégradations d'étanchéité des toits terrasses qui pourraient survenir dans le cadre des interventions sur ces antennes individuelles.

Seule, la solution d'une installation collective rénovée et conforme aux normes, complétée par une réception des programmes TV des principaux satellites, est susceptible de répondre aux besoins du plus grand nombre, d'éviter la prolifération d'antennes individuelles disgracieuses.

Cette solution offre aussi la souplesse nécessaire pour répondre aux demandes individuelles spécifiques d'un résidant de tel ou tel bâtiment.

Michel TEXIER

BANQUE  VERNES

15, rue des Pyramides - 75001 PARIS Tél : 01 44 86 80 00

PETIT LEXIQUE DE LA TELEVISION, DU CABLE ET DU SATELLITE

DANS TOUS LES DOMAINES, LES SPECIALISTES UTILISENT UN VOCABULAIRE SPECIFIQUE, LA TELEVISION, LE CABLE ET LE SATELLITE N'ONT PAS ECHAPPE A CETTE REGLE.

POUR VOUS AIDER, VOICI QUELQUES MOTS-CLEFS QUI VOUS PERMETTRONT D'ENTRER UN PEU DANS LE CERCLE DES INITIES.

TELEVISION : TERMES GENERAUX

Standard / Normes	Structures du signal TV concernant le mode de transmission de l'image noir et blanc, de la couleur et du son (en France : SECAM L, CEE : PAL BG, USA : NTSC, MPEG 2 pour les TV numériques du monde entier).
Cryptage	Brouillage de l'image et du son.
Décodeur	Boîtier électronique permettant de visualiser les programmes de TV cryptés.
TV numérique / MPEG 2	Les signaux de TV sont transformés en une suite de 0 et de 1 avant d'être transmis. MPEG 2 est le nom de la norme de compression de la TV numérique.
Opérateur TV	Société commerciale chargée de créer et de diffuser des programmes de télévision (TF1, FR2, Canal +, etc.).
Câblo-opérateur	Société chargée des abonnements et de la transmission des programmes de télévision dans le câble.
Câble	Installation de distribution publique de programme de TV au moyen de câbles pour les immeubles d'une ville ou d'un ensemble de villes.
TV Hertzienne	Nom impropre donné aux 6 chaînes de TV émises par des émetteurs terrestres (Paris Tour Eiffel pour Parly 2).

RECEPTEUR DE TELEVISION :

Téléviseur	Se compose d'un écran et d'un récepteur / tuner de réception des signaux de télévision aux fréquences VHF Bande III et UHF Bande IV.
Tuner Interbande, Hyperbande	Extension de Bandes de fréquences non utilisées par la télévision hertzienne terrestre, mais utilisées par le câble et le satellite. Les tuners de téléviseurs et de magnétoscopes doivent pouvoir recevoir l'interbande et l'hyperbande pour bénéficier de l'ensemble des programmes diffusés par ces moyens.
4/3 ou 16/9ème	Indique les proportions de l'image, 4/3 pour les téléviseurs classiques, 16/9ème pour les écrans larges s'approchant du format CinémaScope des films.
Prise péritel	Prise normalisée française permettant d'assurer les connexions de votre téléviseur avec le magnétoscope, le décodeur, le tuner de satellite, le lecteur de vidéo disques, etc.
Entrée Y/C	Prise permettant d'assurer la connexion avec les magnétoscopes ou caméscopes fonctionnant en super VHS ou HI 8.

TV PAR SATELLITE :

Satellite de TV directe	Satellite géostationnaire (point fixe par rapport à la terre) retransmettant des programmes de télévision pouvant être reçus directement par le public au moyen d'installations individuelles ou collectives.
Antenne parabolique	Antenne de réception de signaux émis par satellite. Elle ressemble à un disque légèrement creux (couvercle de lessiveuse!).
Bande Ku	Bande de fréquences utilisée par les satellites de TV directe.
Bande BIS	Bande de fréquences pour les programmes reçus par satellite. (BIS = Bande Intermédiaire Satellite de 900 à 2 150 Mhz).
Tuner de satellite individuel	Récepteur indépendant permettant la réception de signaux de TV satellite fonctionnant dans la bande BIS. Ce récepteur dispose d'une liaison péritel vers le téléviseur pour visualiser le programme sélectionné.
Démodulateurs collectifs MABLR ou BIS BIS	Récepteurs de programmes TV qui permettent de sélectionner un programme TV parmi ceux reçus d'un satellite. Chaque démodulateur transmet ensuite le programme sélectionné dans l'installation collective, après l'avoir transposé soit dans la bande VHF/UHF reçue par un téléviseur normal pour les modèles MABLR, soit dans la bande BIS pour être reçu par un tuner de satellite individuel. (surtout utilisé pour les bouquets de télévision numérique).

PAS DE POLICE PRIVEE A PARLY 2 !

Un décret en préparation prévoit l'obligation d'effectifs importants de surveillance et de gardiennage dans les ensembles de plus de 100 logements situés dans des agglomérations de plus de 25 000 habitants. Mais l'expérience quotidienne sur le terrain démontre que la multiplication des effectifs risque d'être une mesure inutilement coûteuse, tant que les surveillants seront, au sù de tous, dépourvus de tout pouvoir face aux contrevenants de tous âges. Depuis plusieurs mois, des contacts ont été établis avec le Ministre de l'Intérieur, afin de rechercher des solutions susceptibles d'améliorer les conditions de sécurité et de surveillance des grands ensembles sans pour autant créer de police privée. Le 12 septembre, Michel PRADAUD, accompagné de Roger MANCIOT, Président du Parc Montaigne et Bernard LAURENT, Président de la Chambre Syndicale Parisienne des Propriétaires et Copropriétaires, ont été reçus par Eric RAOULT, Ministre de la Ville. Ils ont pu s'entretenir avec lui de l'évolution du projet gouvernemental toujours à l'ordre du jour en développant l'argumentaire suivant. Contribuer efficacement à la sécurité paraît moins lié à la qualité de surveillants et gardiens qu'à la qualité de leur service, tributaire de trois facteurs :

LA FORMATION DES SURVEILLANTS ET GARDIENS, NOTAMMENT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Leur rôle primordial de prévention et d'incitation,
- La nature et la qualité de leurs relations avec les personnes qui habitent ou fréquentent leur ensemble,
- Leurs relations et la coopération avec les autorités publiques locales,
- Les supports de la surveillance : mains courantes, suites à donner, etc.
- L'usage (avec modération et discernement) du minimum de pouvoir qui pourrait leur être dévolu.

LEURS POUVOIRS

Ne pourrait-il pas être envisagé, que des surveillants formés et assermentés soient habilités à établir des constats d'infraction opposables aux contrevenants aussi simplement que les contraventions dressées par les Polices Municipales (et non par la procédure lourde et finalement sans effets de poursuite au civil) ?

L'ADAPTATION AUX CONDITIONS LOCALES

Les critères prévus par le projet de décret en préparation sont liés, de manière uniforme pour l'ensemble du territoire national, à des notions d'agglomération, de nombre d'habitants dans la commune et de taille des ensembles immobiliers. Ces critères semblent trop rigides, ne tenant pas compte des réalités locales. En effet, les zones à risques sont variables dans le temps et dans l'espace. Ne serait-il pas plus efficace de rechercher, plutôt qu'un dispositif contraignant insuffisamment modulé, la conclusion de contrats

assortis de contreparties (aides ou incitations financières ou fiscales) susceptibles de motiver les propriétaires ou exploitants des immeubles concernés ? Ces contrats pourraient être négociés localement par les Préfets et les Municipalités, avec le concours des services de police. Ils pourraient tenir compte des zones à risque et des besoins réels, préciser en conséquence les obligations et les aides, définir les conditions de collaboration entre les divers intéressés... Ils permettraient de s'adapter au terrain.

Enfin, Michel PRADAUD confirme la position de Parly 2 : améliorer les conditions de surveillance "oui" mais en développant les effectifs de la Police Nationale.

Eric RAOULT, a bien compris le sens de notre démarche. Il précise que Jean-Louis DEBRE et lui-même collaborent étroitement sur ce dossier qui a évolué depuis sa version initiale. Aujourd'hui, le seuil d'effectifs de gardiennage pourrait se situer à hauteur d'un surveillant pour 300 lots ce qui correspond sensiblement à la situation actuelle à Parly 2.

Par ailleurs, il est évident que les problèmes liés aux rôles respectifs des différentes polices publiques ou privées sont très différents selon les secteurs contrôlés, notamment dans les zones dites sensibles.

D'autres réunions sont prévues en liaison avec le Ministre de l'Intérieur et le Ministre du Logement.

Monique TARDY



DES UNIFORMES DANS LES SQUARES...

En vue d'améliorer la sécurité des Parlysiens sur leur lieu même de résidence, les services de Police et de Gendarmerie Nationales seront bientôt autorisés à pénétrer sur l'ensemble des parties communes de la copropriété, y compris dans les squares, sans y avoir été systématiquement appelés. Il en sera de même pour les effectifs de Police Municipale du Chesnay comme de Rocquencourt (notre photo) pour peu que soient adoptées les résolutions déposées en ce sens lors des Assemblées Générales de cet automne.

A la direction du Syndic

Gilles MERCIER a décidé de cesser son activité à compter du 1er octobre 1996 pour profiter d'une retraite que nous lui souhaitons la plus longue et la plus agréable. Il a également présenté sa démission de Président de l'Union des Grands Ensembles à l'Assemblée du 19 septembre. Celle-ci lui a accordé la présidence d'Honneur en reconnaissance des services rendus.

Michel PRADAUD Président du C.S.P. a accepté de prendre sa SUCCESSION.



PIERRE GIBON SUCCEDE A GILLES MERCIER

Qui ne connaît pas **Pierre GIBON** ?...

L'homme à la moustache et à la pipe, au flegme tout britannique. Il est entré au sein de la Gérance en 1969, époque à laquelle un tiers seulement du programme de construction était réalisé. Il est le témoin et l'acteur de la vie de Parly 2 depuis plus de 25 ans.

Il a participé à toutes les étapes qui ont marqué l'organisation de la Gérance telle qu'elle existe aujourd'hui :

- 1968 à 1982 : le S.A.I.C. le Chesnay-Trianon gère son patrimoine sous l'autorité de son Conseil d'Administration,
- 1982 : lors du passage en copropriété, la S.A.I.C. est élue Syndic,
- 1994 : la S.C.C. est choisie comme Syndic par Parly 2.

Ce parcours riche en enseignements, mais aussi en difficultés a permis à **Pierre GIBON** d'acquérir une parfaite connaissance des rouages complexes de l'énorme "machine" qu'est Parly 2.

Jean-Claude BUFFET

Après l'Assemblée Générale du 12 juin : "L'IMPORTANT EST DE PARTICIPER"

Lorsque vous lirez ces lignes, vous aurez reçu le Procès-Verbal de votre Assemblée du 12 juin.

Vous constaterez que l'ensemble des résolutions a été adopté, à l'exception de la septième qui avait pour objet l'autorisation à délivrer à la résidence George V d'effectuer des aménagements sur une voie de circulation, partie commune générale de Parly 2. Les copropriétaires qui ont participé à cette réunion auront noté la qualité du film documentaire réalisé par le Conseil Syndical Principal sur Parly 2, la sérénité des débats, et la durée raisonnable de l'émargement et de l'Assemblée qui s'est terminée à 23 heures 30 grâce, en partie, à l'efficacité du programme informatique en place. Mais attention ! une analyse détaillée des chiffres ne manque pas d'être inquiétante pour l'avenir. En effet, sur un total de 3 980 000 tantièmes de copropriété, les présents et représentés n'en totalisaient que 2 208 985, soit 55 %, et ce malgré les efforts mis en œuvre pour faciliter le retour des "pouvoirs" vers les instances représentatives des copropriétaires, leurs Conseils Syndicaux Secondaires. En effet, si nous examinons les résultats des 3ème, 4ème, 5ème et 6ème résolutions dont l'adoption nécessitait la majorité absolue "c'est à dire 50 % de l'ensemble des inscrits" soit 1 990 001 tantièmes, il en ressort que :

La 3ème résolution a recueilli 52 % de votes favorables - La 4ème 52,9 % - La 5ème 51,3 % - La 6ème 54,75 %

On constate que ces résolutions ont été adoptées avec une faible marge par rapport à la majorité requise, conséquence non pas d'une opposition marquée, mais d'un nombre très insuffisant de présents ou représentés. Si ce phénomène "d'absentéisme" s'accroît à l'avenir, il y aurait danger de voir Parly 2 rentrer dans le cycle infernal des reconvoqueries d'Assemblées, phénomène qui alourdit et entrave la gestion d'une copropriété et dont sont victimes nombre de copropriétés en France.

Pour éviter cette situation, rappelons nous qu'en copropriété comme dans le sport :
"l'important est de participer" Pensez-y pour l'Assemblée de 1997...

Pierre GIBON

PLANNING DES ASSEMBLEES SPECIALES 1996

OCTOBRE

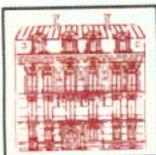
MARDI 15	ST GERMAIN DAUPHINE BRETEUIL	Piscine NEUILLY C.S.P. Club Ars
JEUDI 17	LOUVRE CHAILLOT	Salle MALRAUX Club Ars
MARDI 22	LA MUETTE LONGCHAMP IENA	Salle MALRAUX C.S.P. Centre Culturel
JEUDI 24	ODEON MONCEAU	C.S.P. Centre Culturel

DECEMBRE

MARDI 3	GEORGE V PASSY NEUILLY	C.S.P. Salle MALRAUX Piscine NEUILLY
MERCREDI 4	FOCH GABRIEL	Piscine FOCH Salle MALRAUX
JEUDI 5	PALAIS-ROYAL CONCORDE	Piscine FOCH C.S.P.
MARDI 10	ST-CLOUD PRE CATELAN	Piscine FOCH C.S.P.

NOVEMBRE

MARDI 5	BAGATELLE ST-JAMES	C.S.P. Centre Culturel
MERCREDI 6	TROCADERO	Centre Culturel
JEUDI 7	RIVOLI TUILERIES SOLFERINO	Centre Culturel C.S.P. Club Ars
MARDI 12	ST-AUGUSTIN MAILLOT	C.S.P. Club Ars
JEUDI 14	ST-HONORE AUTEUIL	C.S.P. Club Ars
MARDI 19	ETOILE VARENNE	C.S.P. Piscine M3
JEUDI 21	ORANGERIE ORSAY	C.S.P. Club Ars
MARDI 26	G. 1	C.P.H.
JEUDI 28	ST-MICHEL OPERA	Club Ars C.S.P.



CHAMBRE SYNDICALE PARISIENNE DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES

Un organisme utile :

la Chambre Syndicale Parisienne
des Propriétaires et Copropriétaires
274, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Tél : 01 47 05 87 61

Fax : 01 45 56 13 52

Comptant 21 000 adhérents, cette association sans but lucratif renseigne et conseille ses membres, propriétaires, copropriétaires et accédant, moyennant une cotisation annuelle modique. Elle dispose

pour cela d'une équipe de 30 spécialistes dans tous les domaines concernant la gestion immobilière : copropriété, baux d'habitation et commerciaux, fiscalité, architecte, amélioration de l'habitat, expertise, assurance, financement, etc.

La Revue de l'Habitat Français diffuse par ailleurs tous les mois les informations indispensables dans ces domaines. Tous les imprimés nécessaires à la gestion d'un appartement loué sont disponibles :

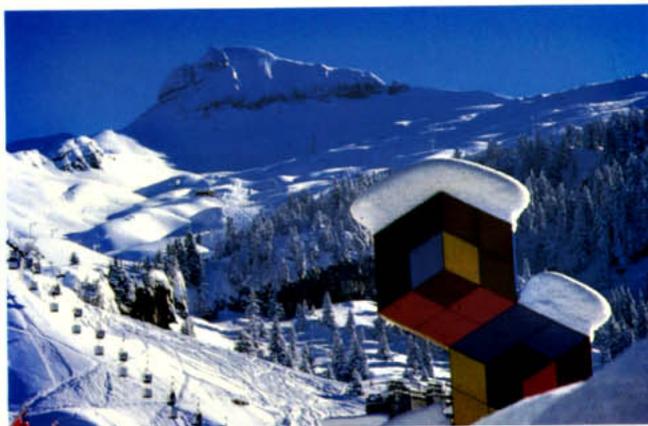
baux, quittances, régularisation de charges, etc.

La Chambre Syndicale Parisienne des Propriétaires et Copropriétaires vous représente auprès des pouvoirs publics et dans les différentes instances régionales et départementales. Le Conseil Syndical Principal de Parly 2 a adhéré à cette association.

*Envoi d'une documentation
sur simple demande
de votre part.*

PARLY 2 ANIMATION

FLAINE... SKI



Un petit mot pour vous annoncer le retour d'Annick GOUBELY et Anne-Laure de FRANCOLINI pour la section ski avec tous les avantages déjà acquis et ceux à découvrir pour les amateurs de la glisse qui seront encore nombreux. Dès maintenant vous pouvez nous contacter au numéro de l'Association :

☎ 01 39 55 83 71 (répondeur)

A bientôt pour d'autres nouvelles...

THEATRE

Théâtre au T.N.F. du Chesnay :

"La MIMESIS"

La compagnie "La MIMESIS", de l'Association pour l'Animation de Parly 2, continue à réjouir son public. Après le grand succès remporté les 30 et 31 mars derniers au T.N.F., avec "L'ASSEMBLEE DES FEMMES" de Robert MERLE, elle présente à nouveau cette pièce, en novembre, à Saint-Nom la Bretèche et au "Lions Club" de Cachan. Mais, le prochain spectacle qu'elle réserve au Chesnaysiens est déjà en préparation : "toujours plus...", toujours plus de gaieté, de chants, de danses, de grand spectacle.

*Nous donnons rendez-vous à nos amis
au printemps prochain.*

Nicole de JERPHANION



PARRAINE PAR LA COFRETH

PARLY 2 ANIMATION



rentrée : c'est la plus importante école de France avec près de 600 élèves. Avec la moitié de ses adhérents, le Club Ars va continuer plus que jamais ses activités dans le Centre Culturel de Parly 2.

A la suite de Jacques KRAEMER, Monique GENNERET et Andrée L'HUILLIER qui a tant œuvré pendant 10 ans, Jacques CAULIER (l'un des pionniers du Club) prend la présidence du Club Ars.

Françoise LERIDON succède à Marie-José LANGE qui a été la cheville ouvrière de la maison pendant 20 ans. Les activités anciennes reprennent : bibliothèque, anglais, français pour les étrangers, piano, guitare, aquarelle, dessin, peinture, encadrement, art floral, bridge (cours et parties

CLUB  arts
relations
services culturels

Il y a 25 ans, le Club Ars s'installait au Centre Culturel de Parly 2. Animé par quelques pionniers, installés à Parly 2 dès le début en 1968 - 69, il avait pour but le développement, l'organisation, l'animation des loisirs culturels.

Depuis lors, les Assemblées Générales de Parly 2 dont celle de juin 1996, lui ont renouvelé leur confiance tous les 3 ans.

Ah, si les murs pouvaient parler... Il s'en est passé des choses au Club Ars !

Des soirées littéraires avec des écrivains célèbres, du théâtre, des soirées costumées, des expositions, des galas de danse, etc. 25 professeurs ont dispensé toutes sortes de cours et animé cette maison.

L'école de danse a été transférée à la Mairie en cette

libres), sorties théâtre, exposition de peinture.

De nombreuses activités nouvelles seront offertes à ses adhérents : des ateliers de bandes dessinées, d'arts décoratifs, de marionnettes, d'ébénisterie, de marqueterie, restauration de faïence et porcelaine, broderie, tapisserie, conférence-café, informatique, œnologie, Business English (anglais des affaires), anglais pour les enfants et stages d'anglais pendant les vacances, initiation musicale, animations jeunes pendant les vacances scolaires.

Renseignements et inscriptions au Club Ars :

Centre Culturel de Parly 2
Résidence Auteuil - Trocadéro

☎ 01 39 54 43 47

Lundi : 14 h à 18 h

Mardi & jeudi : 10 h à 12 h & 14 h à 18 h

Mercredi : 10 h à 12 h & 14 h à 19 h

Vendredi : 10 h à 12 h

PERMANENCES DU CONSEIL SYNDICAL PRINCIPAL

Mardi : 10 h à 17 h 30

Jeudi : 10 h à 17 h 30

Samedi : 10 h à 12 h

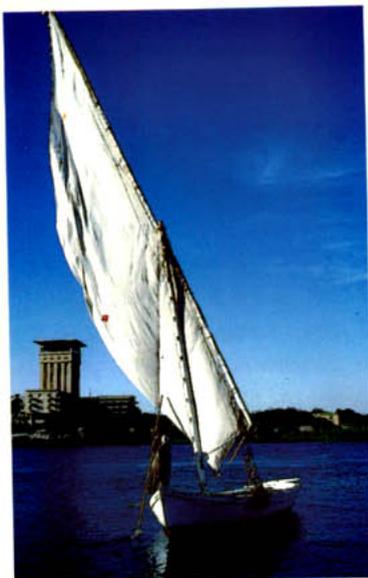
☎ 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44

36 15

PARLY



PARLY EVASION



Le poète a dit que le Nil était un "cadeau du ciel" en pensant aux riches alluvions qu'il déversait sur ses rives, sources de richesses des milliers de "fellahs" qui vivaient de leurs cultures.

Il ne pensait peut-être pas au "cadeau" que les Pharaons allaient offrir aux

LE FLEUVE DIEU... "Le rêve Nubien"

humbles touristes que nous sommes en construisant ces fabuleux monuments au bord du fleuve...

La construction du barrage d'Assouan devait un peu changer la philosophie antique et transformer ce fleuve capricieux en un lac artificiel (lac Nasser) sur les 500 km séparant Assouan d'Abou Simbel, que l'on appelle maintenant la "Mer Nubienne".

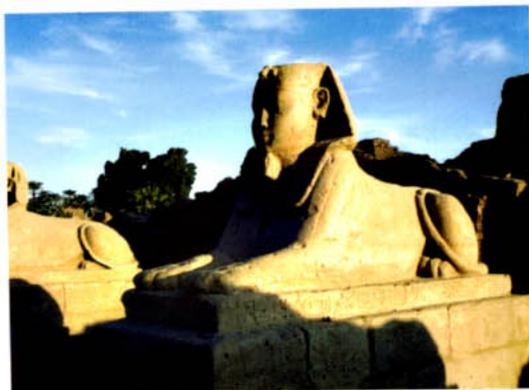
L'idée est donc venue que Parly Evasion, toujours à



l'écoute des nouveautés, doit vous offrir la possibilité de visiter (ou de revisiter) l'Egypte du Nil classique : le Caire, Louxor, Esna, Kom Ombo, Assouan, mais aussi de naviguer le long des rives de cette Mer Nubienne pour découvrir les temples de Kalabsha, Beit el Wali, Wadi el Seboua, Dakka, pour terminer en apothéose devant Abou Simbel ! "sur votre palace flottant" ..

A vous de rêver...

Dolly et Claude YOLLANT



Dates : du 10 mars au 25 mars 1997.

Durée : 10 à 12 jours suivant les options.

Bateaux 5 étoiles : Nil classique
M/S EMERALD - Lac Nasser
M/S NUBIAN SEA

Programme : à votre disposition

Inscriptions : Urgentes
(une réduction sera accordée aux personnes inscrites avant le 30 novembre 1996).

Organisation :
ORIENSCE VOYAGES
Licence 175535/07950205.

Réponse au sondage de la dernière Lettre de Parly 2 de mai 1996.
Dans cette lettre nous vous présentions deux "grands voyages" pour octobre 1997 :

La Nouvelle Birmanie ou l'Afrique du Sud.

Merci de vos nombreuses réponses qui nous ont laissés perplexes car nous sommes près de 50/50 !
Les deux possibilités sont étudiées pour avoir une idée plus précise des "prix" qui seront peut-être le critère de votre choix !

SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR LE PROGRAMME CONCERNANT : "LE FLEUVE DE DIEU"

Nom :
Adresse :
Tél : Nbre de Personnes :

Pour de plus amples informations : Parly Evasion Local Postal 376 - 78158 LE CHESNAY Cedex
Bureau de l'Association : Centre Commercial - Face Porte Notre Dame (**Entrée dans les parkings**)
Téléphone : 01 39 55 83 71 - **Permanence :** tous les vendredis - 10 h 30 à 12 h 30

La Lettre de Parly 2

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Directeur de la publication : J.P. Barrère

Président du Conseil Principal : M. Pradaud

Vice Président du Conseil Principal chargé de l'information et de la communication : J.F. Peumery

J.C. Buffet, J. Caulier, P. Gibon, J. Grangerot, R. Petiot, P. Philippot, C. Pitrou, M. Tardy, M. Texier, D. et C. Yollant.

Photos : C. Daumerie, A.L. de Francolini, J.F. Peumery, M. Texier, D. et C. Yollant.

Publicité COFRETH : Création, maquette, réalisation : LE TRAIT D'UNION : 01 46 74 64 91
Dessin humoristique : D. Lizambard

TV Mosaïque : PLEIN CABLE
Dessin Technique Ascenseur : OTIS
CREATION, MAQUETTE, REALISATION, IMPRESSION : GLOBAL GRAPH : 01 60 12 60 95

Mise sous plis : ARTS et BOIS : 01 39 54 70 77

Bulletin d'information de l'Association pour l'Animation de Parly 2 - Local postal 376 78158 LE CHESNAY CEDEX